Informations de base

1998/0815(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Accord EEE: modification de l'annexe I (questions vétérinaires et phytosanitaires) **Subject** 3.10.08 Police sanitaire animale, législation et pharmacie vétérinaire 3.10.09.02 Phytosanitaire, phytopharmacie 6.40.01 Relations avec les pays de l'EEE/AELE	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
RELA Relations économiques extérieures	FERRER Concepció (PPE)	20/05/1998

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Budget	2114	1998-07-17

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
18/02/1998	Publication de la proposition législative	SEC(1998)0250	Résumé
29/04/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/06/1998	Vote en commission		
15/06/1998	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0236/1998	
17/07/1998	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
17/07/1998	Fin de la procédure au Parlement		

24/06/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1998/0815(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 000
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	RELA/4/10031

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0236/1998 JO C 210 06.07.1998, p. 0016	15/06/1998	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0382/1998 JO C 210 06.07.1998, p. 0280-0287	19/06/1998	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	SEC(1998)0250	18/02/1998	Résumé

Acte final

Décision 1998/0069
JO L 158 24.06.1999, p. 0001 Résumé

Accord EEE: modification de l'annexe I (questions vétérinaires et phytosanitaires)

1998/0815(CNS) - 18/02/1998 - Document de base législatif

OBJECTIF: le projet de décision du comité mixte de l'EEE vise la modification de l'annexe I de l'accord EEE consacrée aux questions vétérinaires et phytosanitaires, en vue d'ajouter l'acquis communautaire adopté récemment dans ce domaine. CONTENU: afin d'assurer la sécurité et l'homogénéité juridiques requises, le comité mixte de l'EEE doit intégrer toute la législation communautaire pertinente à l'accord sur l'EEE dès que possible après son adoption. Le présent projet de décision vise à modifier l'annexe I de l'accord EEE, modifiée en dernier lieu le 5 juillet 1996, afin de tenir compte des nouvelles dispositions vétérinaires et phytosanitaires présentant de l'intérêt pour l'EEE (dispositions relatives aux relations avec les pays tiers, aux contrôles frontaliers et au bien-être des animaux).

Accord EEE: modification de l'annexe I (questions vétérinaires et phytosanitaires)

1998/0815(CNS) - 17/07/1998 - Acte final

OBJECTIF: modifier l'annexe I de l'accord EEE consacrée aux questions vétérinaires et phytosanitaires en vue d'y ajouter l'acquis communautaire adopté récemment dans ce domaine. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Décision 69/98 du Comité mixte de l'EEE modifiant l'annexe I (questions vétérinaires et phytosanitaires) de l'accord EEE. CONTENU: La présente décision 69/98 du Comité mixte de l'EEE vise à modifier l'annexe I de l'accord EEE consacrée aux questions vétérinaires et phytosanitaires, en vue d'ajouter l'acquis communautaire adopté récemment dans ce domaine et modifiée en dernier lieu le 5 juillet 1996 (dispositions relatives aux relations avec les pays tiers, aux contrôles frontaliers et au bien-être des animaux). Afin d'assurer la sécurité et l'homogénéité juridiques requises, le Comité mixte de l'EEE doit intégrer toute la législation communautaire pertinente à l'Accord sur l'EEE dès que possible après son adoption. C'est l'objet de la présente décision. ENTRÉE EN VIGUEUR : la décision entre en vigueur rétroactivement à partir du 01.01.1998.

Accord EEE: modification de l'annexe I (questions vétérinaires et phytosanitaires)

1998/0815(CNS) - 19/06/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport sans débat de Mme Concepció FERRER (PPE, E) concernant l'annexe I (Questions vétérinaires et phytosanitaires) de l'accord sur l'EEE.